Procès-verbal du comité consultatif de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO)
Le 25 janvier 2017

Commission des relations de travail de l'Ontario

Présences : Bernard Fishbein – président, CRTO
Catherine Gilbert – directrice et greffière, CRTO
Ursula Boylan – greffière adjointe, CRTO
Voy Stelmaszynski – avocat, CRTO

Keith Burkhardt – employeur
Laurie Kent – syndicat, coprésidente du comité
Melissa Kronick – syndicat
Steve Krashinsky – syndicat
Chris Fiore – employeur
Graham Williamson – syndicat
Andrew Reynolds – ABO

Craig Morrison – syndicat [téléconférence]
Neil Dzuba – employeur [téléconférence]
Ben Ratelband – employeur [téléconférence]
Bridget Lynett – ministère du Travail [téléconférence]

Bernard Fishbein préside la réunion.

1. **Mise à jour de la consultation sur la zone blanche**

Une soumission a été reçue et publiée sur le site Web de la Commission. La date limite pour les soumissions est le vendredi 27 janvier 2017. L'avocat indique que la Commission recevra d'autres soumissions prochainement.

2. **Sommaires des dépositions**

Les avantages et les inconvénients des dépositions ont fait l'objet d'une discussion. Bernie indique qu'il n'y a pas de politique officielle au sein de la Commission concernant l'utilisation des dépositions en tant que telles. Il s'agit plutôt d'un outil mis à la disposition de chaque adjudicateur dans l'espoir de mener une audience d'une plus grande efficacité et rapidité. Elles donnent des résultats mitigés. Les avocats ont toujours la possibilité de défendre leur point de vue sur l'efficacité ou l'utilité des dépositions dans un cas particulier.

3. ***Loi sur l'Ordre des Métiers de l'Ontario et l'apprentissage* – recours contre les sanctions administratives**

Bernie présente les récentes modifications apportées à la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, qui confèrent à la Commission le pouvoir d'examiner les « contraventions » administratives. Ces dispositions devraient entrer en vigueur le 6 juin 2017.

4. Conseillers externes

Les avantages et les inconvénients de la convocation de groupes de discussion trilatéraux font l'objet d'une discussion. Bernie indique que tous les conseillers externes sont désormais à temps partiel et qu'au fur et à mesure du départ des anciens conseillers externes (ne serait-ce qu'en raison de l'application de la « règle des 10 ans » à leur égard), un nouveau groupe de conseillers externes impliqués plus récemment ou de manière continue dans leurs circonscriptions respectives a été nommé et le sera encore. La Commission accroît donc le nombre de groupes de discussion trilatéraux prévus au calendrier, ce qui, d'après elle, correspond aux souhaits des intervenants. Si la planification de la présence conseillers externes pose des problèmes dans des cas particuliers, Bernie invite les personnes concernées à en informer la Commission afin que ces problèmes puissent être résolus ou, le cas échéant, que la pratique puisse être examinée à nouveau.

5. Composition du comité consultatif

La partie syndicale informe que Graham Williamson remplace Gavin Leeb. Jim Robbins reste le prochain suppléant. Une autre personne suppléante sera sélectionnée lors de la prochaine conférence TÉLÉPHONIQUE.

La partie patronale s'engage à désigner un suppléant pour Daryn Jeffries d'ici la prochaine réunion.

6. Audiences sur les litiges relatifs au statut

Le comité discute des possibilités d'amélioration du système actuel. De nombreuses possibilités sont envisagées, notamment l'imposition de limites de temps pour les interrogatoires et les contre-interrogatoires des personnes mises en cause dans les cas appropriés ou une meilleure structuration des audiences dans le cadre des audiences de gestion des cas. Bernie indique que tout nouveau bulletin d'information ou toute révision d'un bulletin d'information existant sera diffusé avant sa mise en œuvre.

7. Conflits de compétence (construction)

Catherine indique que la Commission affectera des médiateurs à ces dossiers avant la conférence de la consultation préalable dans l'espoir de parvenir à des ententes et d'éviter ainsi la tenue de cette conférence.

8. Dépôt électronique

Catherine rend compte de l’avancement du projet de dépôt électronique. La Commission effectuera une démonstration d’un formulaire électronique lors de la prochaine réunion du comité.

Réunion ajournée à 19 h 30.

PROCHAINE RÉUNION : le mercredi 17 mai 2017, à 17 h, au cabinet Sherrard Kuzz

Procès-verbal rédigé par Voy Stelmaszynski.